



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 28 AOÛT 2023, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Luc de la Durantaye, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #23-338
AVIS DE CONVOCATION Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #23-339
PIIA Considérant que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Considérant que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 15 août 2023, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommendations CCU
1861-1865, avenue Royale	Rénovation et construction galerie en cours avant pour un bâtiment multifamilial	23-104
312, rue de Vancouver	Construction résidence unifamiliale isolée	23-107
5325, avenue Royale	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	23-108
10, rue du Lac d'Argent	Construction bâtiment accessoire	23-109
49, rue du Marais	Rénovation résidence unifamiliale isolée	23-110

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 13.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Martin Leith, greffier-trésorier